

**Décision N° 2010/06-19 relative
à l'habilitation de l'ECAM Strasbourg Europe
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;
complétant la décision N° 2010/06-12**

Objet :

C : première habilitation d'un établissement
--

Vu la demande présentée par l'ECAM Strasbourg Europe
Vu le rapport établi par Pierre Compte (rapporteur principal), Paul Gaillard (membre de la CTI) et Patrick Garnier (expert), et présenté lors de la séance plénière des 8 & 9 juin 2010
La directrice Sonia Wanner entendue

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Le Groupe ECAM, association selon la Loi de 1901 regroupait jusqu'alors trois écoles d'ingénieurs : l'École catholique d'arts et métiers (ECAM) à Lyon, créée en 1900 et habilitée depuis 1943, l'École Louis de Broglie à Bruz, qui communique aujourd'hui sous le nom d'ECAM Rennes, créée en 1991 et habilitée en 1992 et l'École d'électricité, de production et des méthodes industrielles (EPMI) à Cergy-Pontoise, créée en 1992 et habilitée depuis 1996.

Il s'agit d'une fédération constituée autour de l'ECAM, qui est la plus ancienne et qui a donné son nom au groupe. C'est une structure de liaison permanente, qui a pour objet de définir entre ses membres des actions, des mutualisations, et une stratégie commune.

Le groupe est porteur d'un projet de création d'un nouvel établissement de formation d'ingénieurs l'ECAM Strasbourg-Europe ; ce projet a obtenu le soutien de la Région Alsace.

L'ECAM Strasbourg-Europe est une association créée par acte authentique du 30 juin 2009 selon les dispositions des articles 21 à 79 du Code civil local. Elle a été intégrée au groupe ECAM en 2009.

Il est prévu d'organiser l'école en cinq départements placés chacun sous la responsabilité d'un enseignant : Génie industriel, Informatique et technologies de l'information, génie électrique et automatique, Sciences et génie des matériaux, génie mécanique et énergétique, Sciences économiques et management, Formation généraliste et humaine.

L'objet de la demande est l'habilitation à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé de l'ECAM Strasbourg-Europe à compter de la rentrée 2011.

1/ Formation

La nouvelle école a pour ambition de former des ingénieurs proches du terrain industriel, généralistes de leur domaine, avec un profil analogue à ceux des autres écoles du Groupe ECAM, dont elle souhaite partager les valeurs.

Elle se situe dans le cadre de la politique régionale de développement de formations d'ingénieur et recherche, pour cela elle vise un positionnement complémentaire aux formations d'ingénieur existantes en Alsace.

Au sein du groupe ECAM, l'école souhaite développer ses spécificités en prenant appui sur les compétences acquises par ses partenaires, notamment de l'ECAM en *Lean management* et de l'Ecole Louis de Broglie en *Achats techniques* ; et également avec les potentialités locales et notamment les compétences en *Propriété industrielle* développées par les organismes de formation CEIPI et IEEPI implantés à Strasbourg.

Le cursus prévu vise à former en trois ans des ingénieurs aptes à concevoir et développer des produits et des systèmes mécaniques, électromécaniques et industriels.

Ils auront la capacité de conduire des projets, d'organiser, diriger et améliorer les processus de production. Ils seront capables d'analyser, gérer, développer et diriger des organisations, y compris en contexte international.

Ils devront maîtriser les méthodes et les processus des achats techniques, de la propriété industrielle et du «lean management».

2/ Synthèse de l'évaluation

Il s'agit d'un dossier de création d'une nouvelle école qui ne s'appuie pas sur une formation existante ayant localement l'expérience de formations professionnalisantes à bac+5, mais est portée par un groupe national d'écoles d'ingénieurs.

Certains éléments du dossier ont été particulièrement discutés par la Commission, ils feront l'objet d'une analyse détaillée lors des évaluations suivantes lorsque des éléments factuels pourront être présentés, notamment :

- Le positionnement de la formation dans le paysage local
- Les spécificités des compétences visées
- Les démarches effectuées en direction des institutions et fédérations professionnelles
- Le plan de recrutement d'enseignants et son financement
- Les modalités de mise en œuvre de l'ancrage à la recherche
- Le contenu de la convention avec l'université
- Le recrutement des élèves (création du cycle préparatoire, existence du vivier régional revendiqué)
- L'insertion sur le campus de Schiltigheim

La CTI a noté **les points forts** de la nouvelle formation

- La forte implication du Groupe ECAM ;
- Le soutien des collectivités locales ;
- La construction de partenariats avec le monde universitaire local ;
- Les partenariats industriels ;
- La solidité du projet de formation.

Et ses **points faibles**

- École encore en devenir ;
- Un plan de recrutement du corps enseignant à concrétiser ;
- Une démarche compétence à finaliser ;
- Un dispositif qualité à formaliser ;
- Un ancrage recherche à construire.

Dans un premier temps (séance des 8 & 9 juin 2010), la Commission avait reporté sa décision dans l'attente de certains documents (convention avec l'université et attestation d'admission dans le réseau Alsace Tech, réseau des grandes écoles d'ingénieurs et de management d'Alsace). Ces documents ont été produits et discutés lors de la session du 29 juin 2010.

En conséquence, la CTI **décide** l'habilitation de l'ECAM Strasbourg-Europe **pour une durée de 2 ans** à compter de la rentrée 2011, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'ECAM Strasbourg-Europe*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Les premiers diplômes d'ingénieur seront délivrés en 2014

La CTI demande à l'école de :

- Mener à bien le plan pluriannuel de recrutement des enseignants ;
- Faire aboutir dans les délais prévus le projet immobilier ;
- Finaliser le référentiel des compétences métier du diplôme ;
- Assurer un ancrage effectif à la recherche pour l'école et ses enseignements ;
- Faire aboutir la signature de la Convention avec l'Université de Strasbourg.

Elle lui **recommande** de :

- Formaliser le dispositif qualité, incluant l'évaluation des enseignements, et le doter d'outils de mesure ;
- Concrétiser les relations internationales ;
- Développer les partenariats industriels transfrontaliers ;
- Améliorer la représentation étudiante dans les instances de l'école ;
- Être vigilant sur le recrutement des élèves en se dotant d'indicateurs de qualité.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 & 9 juin 2010

Adopté en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 29 juin 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 6 juillet 2010

Le président



Bernard REMAUD